

SICAV AVENIR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société «SICAV AVENIR» arrêté au 30 SEPTEMBRE 2020.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2020, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

1/ La société «SICAV AVENIR» emploie :

- 10,70 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « BANQUE DE L'HABITAT ».
- 10,11 % de son actif en titres émis (Emprunts Obligataires) par la « STB ».

Ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 10% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

2/ La société « «SICAV AVENIR» » emploie 80,36% de son actif en valeurs mobilières, ce qui est en dépassement par rapport à la limite maximale de 80% fixée par l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif.

Sur la base de notre examen limité, et en dehors des points cités ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « SICAV AVENIR » arrêtés au 30 SEPTEMBRE 2020, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 SEPTEMBRE 2020.

Paragraphe d'observation

- 1- Nous attirons l'attention sur la note 3-3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « SICAV AVENIR » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017, à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Tunis, le 18 novembre 2020
Le Commissaire aux Comptes :
CMC – DFK INTERNATIONAL
Hichem AMOURI

BILAN
arrêté au 30/09/2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	930 953	904 162	931 114
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		135 581	146 078	108 286
b - Obligations et Valeurs assimilées		795 372	758 085	822 828
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		227 067	257 627	241 006
a - Placements monétaires	4-3	212 359	241 964	228 222
b - Disponibilités	4-9	14 708	15 662	12 784
AC 3 - Créances d'exploitation	4-10	388	939	388
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 158 407	1 162 728	1 172 508
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-7	3 315	3 504	3 825
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-11	10 949	3 363	7 599
TOTAL PASSIF		14 264	6 867	11 424
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-5	1 119 106	1 113 046	1 114 511
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	25 037	42 816	46 573
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		17	4	4
b - Sommes distribuables de l'exercice en cours		25 020	42 812	46 570
ACTIF NET		1 144 143	1 155 861	1 161 084
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 158 407	1 162 728	1 172 508

ETAT DE RESULTAT
arrêté au 30 Septembre 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Notes	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2020 au 30/09/2019	Période du 01/01/2020 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	4-2	13 185	41 062	14 038	42 187	54 244
a - Dividendes		780	3 983	2 590	8 090	8 090
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		12 405	37 079	11 448	34 097	46 154
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4-4	3 349	9 776	4 565	13 712	18 161
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		16 534	50 838	18 604	55 898	72 405
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4-8	-1 999	-6 017	-2 026	-6 070	-8 110
REVENU NET DES PLACEMENTS		14 536	44 821	16 578	49 829	64 296
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4-12	- 6 999	- 19 801	-2 339	- 7 017	- 17 727
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 536	25 020	14 238	42 811	46 569
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	1	1
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		7 536	25 020	14 238	42 812	46 570
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation annulation)</u>		-	-	-	-1	-1
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		5 014	5 875	-5 132	-12 153	-10 843
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		-	-1 268	-167	-2 469	-2 315
* Frais de négociation de titres		-	-12	-6	- 6	-6
RESULTAT NET DE LA PERIODE		12 551	29 615	8 932	28 182	33 405

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 30 septembre 2020
(Unité : en Dinars Tunisiens)

	Période du 01/07/2020 au 30/09/2020	Période du 01/01/2020 au 30/09/2020	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	7 536	25 020	14 238	42 811	46 569
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	5 014	5 875	- 5 132	- 12 153	- 10 843
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	- 1 268	- 167	- 2 469	- 2 315
d - Frais de négociation de titres	-	- 12	- 6	- 6	- 6
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	- 46 556	-	- 53 271	- 53 271
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	-	-	-	757	757
* Capital	-	-	-	720	720
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	1	1
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	35	35
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	12 551	- 16 941	8 932	- 24 332	- 19 110
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 131 592	1 161 084	1 146 929	1 180 194	1 180 194
b - En fin de période	1 144 143	1 144 143	1 155 861	1 155 861	1 161 084
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	20 348	20 348	20 348	20 335	20 335
b - En fin de période	20 348	20 348	20 348	20 348	20 348
VALEUR LIQUIDATIVE	56,229	56,229	56,805	56,805	57,061
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	1,11%	2,55%	0,78%	2,39%	2,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/09/2020

(Unité en Dinars Tunisiens)

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Juin 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), sont désormais soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2020, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30 Septembre 2020, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 Septembre 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30 Septembre 2020.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 30 Septembre 2020, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La SICAV AVENIR détient deux lignes de BTA dont les souches ont été ouvertes à l'émission après le 1er janvier 2018, elles sont valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

3- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT

4- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020 à 930 953 DT contre 904 162 DT au 30/09/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Coût d'acquisition	905 769	890 280	921 780
- Actions et droits rattachés	94 926	106 900	106 901
- Titres OPCVM	56 151	54 678	16 182
- Obligations et valeurs assimilées	754 692	728 702	798 697
Plus ou moins values potentielles	-5 799	-12 985	- 11 675
- Actions et droits rattachés	-14 799	-15 203	- 14 851
- Titres OPCVM	-698	-298	54
- Obligations et valeurs assimilées	9 697	2 516	3 123
Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées	30 983	26 867	21 009
Total	930 953	904 162	931 114

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 13 185 DT pour la période allant du 01/07/2020, au 30/09/2020, contre un montant de 14 038 DT du 01/07/2019, au 30/09/2019, et se détaillent ainsi :

Libellé	3 ème trimestre 2020	30/09/2020	3 ème trimestre 2019	30/09/2019	31/12/2019
- Revenus des actions	780	1 380	2 590	6 133	6 133
- Revenus des Titres OPCVM	-	2 603	0	1 957	1 957
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	12 405	37 079	11 448	34 097	46 154
Total	13 185	41 062	14 038	42 187	54 244

4-3 Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à 212 359 DT contre 241 964 DT au 30/09/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Compte à terme STB			
Placement au 25/03/2020(Taux 10%) 90 jours	-	-	25 022
Placement au 11/12/2019(Taux 10%) 400 jours	-	26 797	-
Placement au 07/11/2020(Taux 10%) 750 jours	212 359	215 167	203 200
Total	212 359	241 964	228 222

4-4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent pour la période allant du 01/07/2020, au 30/09/2020, à 3 349 DT contre 4 565 DT du 01/07/2019, au 30/09/2019, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

Libellé	3 ème trimestre 2020	30/09/2020	3 ème trimestre 2019	30/09/2019	31/12/2019
- Intérêts/ Placements à terme	3 349	9 776	4 565	13 712	18 161
Total	3 349	9 776	4 565	13 712	18 161

4-5 Note sur le capital

Capital au 01/07/2020	
- Montant	1 114 092
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
Souscriptions	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
Rachats effectués	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
Autres effets /capital	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5 014
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-

Capital au 30/09/2020

- Montant	1 119 106
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19

4-6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Sommes distribuables de l'exercice en cours	25 020	42 812	46 570
Sommes distribuables des exercices antérieurs	17	4	4
Total	25 037	42 816	46 573

4-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à 3 315 DT contre 3 504 DT au 30/09/2019, et se détaille ainsi :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
- Gestionnaire	555	737	760
- Dépositaire	2 760	2 767	3 064
Total	3 315	3 504	3 825

4-8 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/07/2020, au 30/09/2020, 1 999 DT contre 2 026 DT du 01/07/2019, au 30/09/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	3 ème trimestre 2020	30/09/2020	3 ème trimestre 2019	30/09/2019	31/12/2019
- Rémunération du gestionnaire	1 701	5 132	1 728	5 187	6 930
- Rémunération du dépositaire	297	886	297	882	1 180
Total	1 999	6 017	2 026	6 070	8 110

4-9 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à 14 708 DT contre 15 662 DT au 30/09/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
- Avoirs en banque	14 708	15 662	12 784
Total	14 708	15 662	12 784

4-10 Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à 388 DT contre 939 DT au 30/09/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Dividendes à recevoir	348	348	348
Retenue à la source sur BTA	40	591	40
Total	388	939	388

4-11 Autres Créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2020, à 10 949 DT contre 3 363 DT au 30/09/2019, et se détaille comme suit :

Libellé	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
TCL	-	12	10
Jetons de présence	7 960	1 500	6 250
Publicité et publications	1 774	600	134
honoraires(CAC)	1 036	750	1 000
Rémunération DG	-	406	106
Autres créiteurs (CMF)	94	95	99
Etat retenue à la source	86	-	-
Total	10 949	3 363	7 599

4-12 Note sur les autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/07/2020, au 30/09/2020, à 6 999 DT contre 2 339 DT du 01/07/2019, au 30/09/2019, et se détaillent ainsi:

Libellé	3 ème trimestre 2020	30/09/2020	3 ème trimestre 2019	30/09/2019	31/12/2019
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC) **	251	4 249	250	750	1 000
- Redevance CMF*	286	862	290	872	1165
- TCL *	241	328	40	119	360
- Jeton de présence **	2643	7989	500	1 500	6250
- Publicité & publication **	3576	6366	200	600	4710
- Rémunération DG **	-	-	1 059	3 176	4235
- Aures charges **	1	7	-	-	7
Total	6 999	19 801	2 339	7 017	17 727

*La redevance du CMF et la taxe au profit des collectivités locales antérieurement supportées par la société « STB Manager », l'ancien gestionnaire de la SICAV, sont désormais prises en charge par la SICAV aux termes de la décision du conseil d'administration de la société réuni le 07/06/2018 et ce, depuis le 01/10/2018.

**A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société était confiée à la société « STB Manager». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à STB Finance Intermédiaire en bourse aux mêmes conditions de rémunération

5- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la« STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

Annexe 1

PORTEFEUILLE AU 30/09/2020 (Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	%Actif	% Actif Net
Actions & Droits rattachés		94 925,720	80 126,920	6,92%	7,00%
ARTES	3 000	18 900,000	11 928,000	1,03%	1,04%
ATL	7 000	21 100,000	11 501,000	0,99%	1,01%
SFBT	1 200	13 427,720	22 596,000	1,95%	1,97%
SPDIT	1 000	8 500,000	8 240,000	0,71%	0,72%
TUNIS RE	3 580	32 998,000	25 861,920	2,23%	2,26%
Titres emis ou garantit par l'Etat		176 747,000	194 583,725	16,80%	17,01%
BTA 6,3% 12/2023	55	49 995,000	54 297,228	4,69%	4,75%
BTA 6,1% 11/2021	136	126 752,000	140 286,497	12,11%	12,26%
Obligations		577 945,000	600 788,586	51,86%	52,51%
AMENBANK2009 B	500	13 315,000	13 315,000	1,15%	1,16%
ATL 2014-3 C	500	20 000,000	20 797,902	1,80%	1,82%
ATL 2017-2 C	500	50 000,000	51 847,014	4,48%	4,53%
ATTIJARI LEASING 2015-2	1 000	20 000,000	20 942,514	1,81%	1,83%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	62 546,498	5,40%	5,47%
BH SUB 2016-1 B	1 000	60 000,000	61 449,863	5,30%	5,37%
BNA 2009 SUB	1 000	26 630,000	27 184,721	2,35%	2,38%
BNA SUB 2018-1 B	700	70 000,000	70 665,096	6,10%	6,18%
BTK 2014-1 B	1 000	40 000,000	41 888,962	3,62%	3,66%
CIL 2016/2	700	28 000,000	29 046,558	2,51%	2,54%
HL SUB 2015-1	1 000	60 000,000	63 219,934	5,46%	5,53%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 207,890	2,69%	2,73%
STB SUB 2019-1 C	800	80 000,000	85 885,902	7,41%	7,51%
TL 2013-2 B	1 000	20 000,000	20 790,732	1,79%	1,82%
TITRES OPCVM		56 151,353	55 453,753	4,79%	4,85%
SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	85	10 006,965	10 174,415	0,88%	0,89%
SICAV L'EPARGNANT	439	46 144,388	45 279,338	3,91%	3,96%
Total Général		905 769,073	930 952,984	80,36%	81,37%